

Lettre de Franklin D. Roosevelt à Joseph Staline (29 mars 1945)

Légende: Le 29 mars 1945, le président américain Franklin D. Roosevelt adresse une lettre au premier secrétaire du Parti communiste de l'Union soviétique, Joseph Staline, lui enjoignant de respecter les décisions prises lors de la Conférence de Yalta au sujet de la question polonaise.

Source: CHURCHILL, Winston S. Triomphe et tragédie. Volume VI: Le rideau de fer, 4 février 1945 - 26 juillet 1945. Paris: Plon, 1954. 451 p. (Mémoires sur la Deuxième Guerre mondiale). p. 356-358.

Copyright: (c) Editions Plon

URL: http://www.cvce.eu/obj/lettre_de_franklin_d_roosevelt_a_joseph_staline_29_mars_1945-fr-3544616e-415f-4ba3-af34-22b190334f98.html

Date de dernière mise à jour: 02/07/2015

Lettre de Franklin D. Roosevelt à Joseph Staline (29 mars 1945)

Je ne peux vous dissimuler l'inquiétude que me cause le cours pris depuis notre fructueuse rencontre de Yalta par les événements qui nous intéressent mutuellement. Les décisions que nous prîmes alors étaient bonnes et ont été accueillies avec enthousiasme par les peuples du globe qui ont vu dans le fait que nous avons pu trouver une base d'entente commune, la meilleure garantie de sécurité et de paix pour le monde après le présent conflit. En raison précisément des espoirs qu'elles ont suscités, leur exécution est suivie avec la plus extrême attention. Nous n'avons pas le droit de les décevoir. Jusqu'ici la mise en application, tant attendue par le monde, des décisions politiques prises à la conférence, notamment de celles se rapportant à la question polonaise, a marqué le pas d'une façon décourageante. Je m'interroge vainement pour saisir la raison de cet état de fait et dois vous dire que je ne comprends pas très bien, à beaucoup d'égards, l'attitude en apparence indifférente de votre gouvernement. Nous nous sommes si bien entendus à Yalta, que je suis convaincu que nous pouvons, à nous trois, écarter tous les obstacles surgis depuis cette époque et que nous le ferons. Je me propose donc, dans ce message, de vous exposer avec la plus entière franchise, le problème tel que je le vois.

Bien que j'aie plus particulièrement présentes à l'esprit les difficultés rencontrées par les négociations au sujet de la Pologne, il me faut mentionner brièvement notre accord incorporé à la déclaration sur l'Europe libérée. Je n'arrive vraiment pas à comprendre pourquoi les événements récemment survenus en Roumanie devraient être considérés comme n'entrant pas dans le cadre de cet accord. J'espère que vous trouverez le temps d'étudier personnellement la correspondance échangée à ce sujet par nos deux gouvernements.

Toutefois, la partie de notre accord de Yalta qui a suscité le plus grand intérêt dans l'opinion mondiale et qui demeure la plus urgente, est celle qui se rapporte à la question polonaise. Vous n'ignorez pas, bien entendu, que la commission constituée par nous n'a réalisé aucun progrès. J'ai l'impression que cela est dû à l'interprétation faite par votre gouvernement des décisions prises en Crimée. Pour qu'il ne subsiste aucun malentendu, je vous expose ci-dessous ma propre interprétation des points de l'accord qui ont trait aux difficultés rencontrées par la commission de Moscou.

Au cours des discussions qui ont eu lieu jusqu'ici, votre gouvernement semble partir de l'idée que le nouveau gouvernement polonais provisoire d'union nationale, dont nous avons décidé la formation d'un commun accord, ne devrait guère être que la continuation de l'actuel gouvernement de Varsovie. Je ne puis concilier cette façon de voir, ni avec notre accord, ni avec nos conversations. S'il est vrai que le gouvernement de Lublin doit être réorganisé et que ses membres seront appelés à jouer un rôle prépondérant, cela doit être fait de manière à permettre de créer un gouvernement nouveau. Ce point ressort en plusieurs endroits de façon parfaitement claire du texte de l'accord. Je dois vous déclarer très nettement que toute solution qui aboutirait à une reconduction à peine déguisée de l'actuel régime de Varsovie serait inacceptable et conduirait le peuple des Etats-Unis à considérer l'accord de Yalta comme un échec. Pour la même raison, il est évident que d'après l'accord le gouvernement de Varsovie ne peut prétendre au droit de choisir ou d'exclure les Polonais à convoquer pour consultation devant la commission de Moscou. Ne pouvons-nous admettre qu'il appartient à cette commission de choisir en première instance les dirigeants polonais à appeler devant elle et de lancer des invitations en conséquence ? Si cela peut être fait, je ne vois pas de graves objections à ce que le groupe de Lublin arrive le premier pour être mis pleinement au courant de l'interprétation acceptée des décisions prise à Yalta sur ce point. Afin de parvenir plus facilement à une entente, la commission pourrait tout d'abord choisir un groupe de dirigeants polonais peu nombreux, mais représentatifs, qui proposeraient d'autres noms à la commission pour examen. Nous ne formulons et ne voulons formuler aucune exclusive contre les candidats que M. Molotov pourrait proposer, étant persuadés qu'il ne présentera aucun Polonais qui serait en désaccord avec l'esprit de la décision de Crimée. J'ai l'impression de ne pas trop exiger, en demandant que la même confiance soit accordée à mon ambassadeur à Moscou. Il me paraît évident que si le droit qu'a la commission de choisir ces Polonais est restreint, ou partagé par le gouvernement de Varsovie, la base même sur laquelle repose notre accord serait détruite.

Ce qui précède constitue les obstacles directs qui, à mon avis, ont empêché la commission de réaliser jusqu'ici le moindre progrès sur cette question capitale, mais il y a deux autres propositions qui, tout en n'étant pas incluses dans l'accord, n'en ont pas moins une très grande importance pour le résultat auquel

nous désirons tous aboutir. Ni l'une, ni l'autre n'a encore été acceptée par votre gouvernement. Les voici :

1. Il doit y avoir le maximum de tranquillité politique en Pologne ; les groupes opposés doivent cesser leurs manœuvres et contre-manœuvres les uns contre les autres. Il me paraît extrêmement raisonnable que nous utilisions les uns et les autres notre influence à cette fin.
2. Il semblerait de même tout à fait naturel, étant données les responsabilités qui nous incombent aux termes de l'accord, que des représentants des membres américains et britanniques de la commission soient autorisés à circuler en Pologne.

Je voudrais pouvoir vous faire comprendre combien il importe pour le développement harmonieux de notre programme de collaboration internationale, de régler équitablement et rapidement cette question polonaise. Si nous n'y parvenons pas, nous retrouverons, sous une forme encore plus aiguë, toutes les difficultés et tous les dangers menaçant l'union des Alliés, auxquels nous pensions tant quand nous avons pris notre décision en Crimée. Vous n'ignorez pas, j'en suis sûr, que le gouvernement des Etats-Unis a besoin d'un appui sincère de l'opinion publique pour être en mesure de conduire toute sa politique, tant intérieure qu'extérieure. Le peuple américain se fait une opinion par lui-même et aucune action gouvernementale ne peut la modifier. Si je fais allusion à ce fait, c'est que la dernière phrase de votre message, relative à la venue de M. Molotov à la conférence de San-Francisco, m'a fait craindre que vous n'accordiez pas à ce facteur toute l'importance qu'il mérite.